

Règlement d'admission à la formation

Formation de Responsable de Secteur Services à la Personne (RSSP)

par la voie de :

- la formation initiale en voie directe
- la formation continue en emploi
- l'apprentissage

Cette formation est dispensée en partenariat avec ADEN FORMATIONS

1

## TABLE DES MATIERES

1. CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'ACCES A L'EPREUVE D'ADMISSION.....	3
2. LES CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS DE SELECTION .....	3
3. L'EPREUVE D'ADMISSION .....	5
3.1. Modalités .....	5
3.2. Absence.....	5
4. LES MODALITES DE CLASSEMENT DES CANDIDATS .....	6
5. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION .....	6
6. ROLE DE LA COMMISSION D'ADMISSION .....	6
7. VALIDITE DE LA DECISION D'ADMISSION.....	6
8. CONDITION APRES ADMISSION .....	7
9. PARCOURS INDIVIDUELS DES APPRENANTS : ALLEGEMENTS ET DISPENSES DE FORMATION .....	7

## 1. CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'ACCES A L'EPREUVE D'ADMISSION

La formation de 448 heures est ouverte aux candidats en situation d'emploi ou demandeur d'emploi ou en formation initiale sous réserve de remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme niveau IV (Bac)

ou

- posséder 3 ans d'expérience significative dans les secteurs suivants : médical, médico-social, paramédical, sanitaire et social, social, service à la personne, service à domicile, management et être âgé de plus de 18 ans

## 2. LES CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS DE SELECTION

Chaque candidat s'inscrit en ligne sur notre site :

<http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/inscriptions/inscriptions.php>

La fiche de candidature imprimée ainsi que les pièces justificatives sont à envoyer à l'adresse suivante :

IRTS Nouvelle Aquitaine  
Service des admissions / formation RSSP  
9 avenue François Rabelais – BP 39  
33401 TALENCE cedex

3

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ✓ la fiche de candidature ci-jointe, dûment complétée et signée
- ✓ une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, passeport, ...)
- ✓ un curriculum-vitae (en 2 exemplaires) présentant de manière détaillée vos diplômes obtenus (intitulés et date d'obtention), les formations continues suivies, ainsi que votre parcours professionnel
- ✓ les photocopies des diplômes obtenus et les pièces justificatives des formations suivies (date, durée et contenu détaillé), attestations de stage correspondant aux prérequis
- ✓ les pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle ou à la fonction (certificat de travail, attestation d'employeur, ...)
- ✓ le test de positionnement à télécharger dans la barre de téléchargement sur la page de la formation (en 2 exemplaires)
- ✓ une prévision de prise en charge financière
- ✓ le règlement des frais de sélection

Un accusé de réception vous sera adressé par mail dès l'enregistrement de votre candidature.

L'établissement de formation s'assure de la complétude du dossier et de la recevabilité de la candidature. Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

Pour les candidats en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation : une promesse d'embauche

Pour les diplômes obtenus à l'étranger, fournir l'attestation d'équivalence délivrée par <https://www.france-education-international.fr/enic-naric-france>

Les dossiers incomplets ou parvenus à l'IRTS NOUVELLE AQUITAINE BORDEAUX après la date limite de réception sont refusés et retournés aux candidats.

4

N.B. : L'IRTS NOUVELLE AQUITAINE BORDEAUX se réserve le droit de modifier le calendrier prévisionnel de sélection en cas de force majeure.

### 3. L'ÉPREUVE D'ADMISSION

#### 3.1. Modalités

Un entretien oral d'une durée de 20 mn : cet entretien s'appuie sur le document écrit de positionnement. Il est mené par un jury composé de la responsable de formation RSSP (ou d'un formateur) et d'un responsable de secteur services à la personne.

L'épreuve est notée sur 20.

L'entretien de positionnement permet :

- de vérifier la cohérence du projet de formation du candidat, sa motivation.
- d'apprécier ses qualités d'expression
- d'évaluer sa connaissance du secteur de l'aide à la personne et du métier de RSSP,

#### 3.2. Absence

Les candidats ne peuvent ni choisir ni reporter la date de leur épreuve sauf pour cas de force majeure dûment justifiée.

En cas de désistement ou d'absence aux épreuves d'admission, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

En cas de force majeure (maladie médicalement constatée, hospitalisation, décès dans la famille) et sur présentation de justificatifs, un remboursement partiel peut être envisagé.

Dans tous les cas, des frais de traitement de dossiers seront retenus.

5

#### 4. LES MODALITES DE CLASSEMENT DES CANDIDATS

Les candidats sont admis s'ils ont au moins obtenu la moyenne.

La liste des admis est diffusée sur le site de l'Institut [www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr) et chaque candidat reçoit la notification de son résultat par courrier.

Les candidats ayant échoué peuvent prendre connaissance des motifs de leur non admission en faisant une demande écrite au responsable du service des admissions pendant 1 mois après réception du résultat.

#### 5. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

- La Directrice Générale de l'IRTS Nouvelle Aquitaine Bordeaux ou son représentant ;
- Le/la Responsable de la formation

#### 6. ROLE DE LA COMMISSION D'ADMISSION

- s'assurer de la conformité des épreuves au présent règlement
- arrêter la liste des candidats admis

#### 7. VALIDITE DE LA DECISION D'ADMISSION

En cas d'impossibilité d'intégrer la formation pour l'année considérée, les candidats conservent le bénéfice de leur admission durant 3 ans.

## 8. CONDITION APRES ADMISSION

Les candidats admis recevront un courrier et devront confirmer leur entrée en formation auprès de l'assistante pédagogique de la formation dans les délais indiqués sur notre site.

## 9. PARCOURS INDIVIDUELS DES APPRENANTS : ALLEGEMENTS ET DISPENSES DE FORMATION

Les admissions sont identiques pour les stagiaires en situation d'allègement de cours qui possèdent une expérience de 3 ans minimum (en équivalant Temps Plein) en tant que Responsable de Secteur Services à la Personne à domicile.